Nations Unies S/2002/1122

# Conseil de sécurité

Distr. générale
8 octobre 2002
Français
Original: anglais

## Rapport du Secrétaire général concernant les pouvoirs du représentant adjoint du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au Conseil de sécurité

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord une lettre datée du 2 octobre 2002, indiquant que M. David Broucher, chef de la délégation du Royaume-Uni à la Conférence du désarmement, a été nommé représentant adjoint du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au Conseil de sécurité, à dater du 11 octobre 2002.

Le Secrétaire général considère que la note verbale susmentionnée constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

02-62560 (F) 081002 081002